

René Collin, président de la Grande Région

« On sous-estime la capacité de la coopération transfrontalière à faire bouger les choses »

Date : 25 novembre 2015



Avocat de formation, René Collin est depuis 2014 ministre du gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme et des Sports, et des infrastructures d'accueil de la petite enfance. Délégué du gouvernement wallon à la représentation à la Grande Région, il préside depuis janvier 2015 cette institution qui a célébré son vingtième anniversaire à l'occasion du Sommet intermédiaire à Marche-en-Famenne (Belgique) les 19 et 20 novembre derniers.

Que répondez-vous aux observateurs qui estiment que pour les hommes politiques de la Grande Région, la coopération transfrontalière est subsidiaire ?



Je suis conscient que la coopération transfrontalière n'est pas la panacée ni une solution miracle. Elle constitue néanmoins un levier d'action dans certains domaines tels la santé et la mobilité. On sous-estime sa capacité à faire bouger les choses. Au sein de mon parti Centre démocrate humaniste, j'ai plaidé pour que la Wallonie s'investisse davantage dans la coopération transfrontalière. Pour la première fois, le gouvernement wallon a désigné un ministre de la Grande Région. Je ne suis pas arrivé à cette fonction par hasard, mais par conviction. Dans une vie antérieure, j'ai créé un groupement d'intérêt économique touristique pour déposer la marque Ardennes. Je suis convaincu de l'importance du transfrontalier dans la réalité démographique, environnementale, sociale et touristique dans la Grande Région.

La Grande Région n'est pas connue parce que son territoire n'est pas basé sur l'exercice de la démocratie directe. Je ne plaide pas pour la création d'un nouvel échelon qui comprendrait des élections. Il existe déjà un fossé entre mes responsables politiques et les citoyens et il ne serait pas opportun de complexifier les choses. Mais la Grande Région doit savoir faire preuve de plus de souplesse et de rapidité.

Que pensez-vous de la proposition de créer en France un statut d'ambassadeur aux coopérations



transfrontalières ?

Cette fonction est déjà mise en œuvre non pas sous l'intitulé d'ambassadeur, mais sous celui de ministre de la coopération transfrontalière. Dans la Grande région, le premier partenaire à le mettre en œuvre a été la [Sarre](#), suivie par le Grand-Duché, puis par la Wallonie. Il ne manque plus que la France et la Rhénanie-Palatinat. Dans le cadre de la future région Acal, cette fonction serait importante et intéressante.

Depuis juin 2015, la Sarre et les représentants de la future région [Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne](#) disposent d'une représentation commune à Bruxelles. N'aurait-il pas été judicieux d'organiser une représentation collective de toute la Grande région ?

Le sujet n'a pas été évoqué. Au sein de la Grande Région, il reste évidemment et heureusement beaucoup de place pour le bilatéral. Si deux régions ont des projets communs, il n'est pas forcément nécessaire de passer par la Grande région.